

HOROYA

Quotidien national

"Aujourd'hui, je vous lance un appel : continuons d'unir nos forces, nos intelligences et nos talents pour construire notre pays"

S. E. M. Mamadi Doumbouya
Président de la République de Guinée,
Chef de l'Etat



N°8374 DU LUNDI 24 AOÛT 2026 • 65^{ème} ANNÉE www.horoya.net - horoya 1958@gmail.com **PRIX : 2000 GNF**



Quartier Bambéto, Immeuble ARPT, 6ème étage,
Commune de Ratoma, Conakry - Rép. Guinée
www.arsjpa.gov.gn
info@arsjpa.gov.gn
Tel : +224 612 13 03 03

ARSIPA

Jouez de manière responsable:
Contrôlez votre argent
Contrôlez votre Temps.

ÉBOULEMENT À LA DÉCHARGE DE DAR-ES-SALAM



Trente morts et plusieurs blessés

Le bilan provisoire de l'éboulement survenu à la décharge de Dar-es-Salam, aux environs de 2 heures du matin dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 août 2026, dans la commune de Gbessia, est lourd. Selon un communiqué du gouvernement, 30 personnes ont perdu la vie... **P. 2**

FORUM SINO-AFRICAINS À PÉKIN

Médias, passerelles entre les peuples



P. 9

RECONSTRUCTION DE L'HÔPITAL IGNACE DEEN

La ministre Khaité Sall rassure la population



P. 5

1XBET

JOUEZ MAINTENANT

1XGAMES

TOURS CHANCEUX,
GAINS ÉPIQUES



HOROYA
Quotidien national

QHoroya

Journal Horoya
www.horoya.net

POUR VOS ABONNEMENTS

Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum
Tél: +224 664 633 212 / 623 693 886 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

Éboulement à la décharge de Dar-es-Salam

Trente morts et plusieurs blessés

Le bilan provisoire de l'éboulement survenu à la décharge de Dar-es-Salam, aux environs de 2 heures du matin dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 août 2026, dans la commune de Gbessia, est lourd. Selon un communiqué du gouvernement, 30 personnes ont perdu la vie...

Le même communiqué précise que ce drame, provoqué par les fortes pluies de la nuit, a entraîné l'effondrement de plusieurs habitations. À 16 heures, le bilan provisoire faisait état de 30 morts, 6 blessés graves et 16 blessés légers.

« Dès les premières heures, d'importants moyens humains et matériels ont été mobilisés pour rechercher d'éventuelles personnes encore ensevelies, secourir les victimes et procéder au dégagement des corps. Les opérations se poursuivent sur le terrain, sous la coordination des services compétents de l'État, avec l'appui de la Croix-Rouge, des Forces de défense et de sécurité, des équipes médicales, des autorités administratives et locales ainsi que des populations riveraines », indique le communiqué.

Aussitôt informé, le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Amadou Oury Bah, s'est rendu sur les lieux afin de constater la situation et de superviser la mobilisation des services publics. Au nom du Président de la République, SEM Mamadi Doumbouya, et du Gouverne-



ment, il a exprimé sa profonde compassion et sa solidarité aux familles endeuillées.

Toutes les dispositions sont prises pour assurer la prise en charge médicale des blessés, notamment au CHU de Donka, ainsi que l'assistance aux personnes affectées par ce drame. Le Gouvernement adresse ses condoléances les plus attristées aux familles et aux proches des victimes, souhaite un prompt rétablissement aux blessés et ex-

prime sa reconnaissance à l'ensemble des acteurs engagés dans les opérations de secours. Il appelle les populations au calme, à la solidarité et au strict respect des consignes des services de secours et des autorités compétentes. « Les opérations de recherche et d'assis-

tance se poursuivent », souligne le communiqué.

Parmi les récits les plus bouleversants figure celui d'une mère de famille qui affirme avoir perdu ses cinq enfants dans le drame : Yaya Kallo, M'Mah Kallo, Issiagha Kallo, Younoussa Kallo

et Fanta Kallo.

En larmes, elle raconte ses derniers échanges avec son fils Yaya, quelques heures avant la tragédie.

« J'habite à Gbessia Cité. C'est eux qui sont là. J'ai perdu tous mes cinq enfants : Fanta, Issiagha, Younoussa, M'Mah et Yaya. Hier nuit, j'ai appelé mon fils Yaya. Je lui ai dit qu'il pleuvait beaucoup et de rentrer fermer la porte. Il m'a répondu : «Maman, je suis là, je n'irai nulle part.» »

Elle ajoute qu'elle s'était inquiétée de savoir si ses enfants avaient mangé. Son fils lui avait répondu non, et elle lui avait demandé de retirer 20 000 francs guinéens de son compte pour acheter de la nourriture. « Je l'ai rappelé pour me rassurer que les enfants avaient bien mangé. Il a répondu oui. C'est ainsi qu'on s'est dit bonne nuit et moi, je me suis couchée. Nous

sommes pauvres, on n'a rien. Je sors le matin, je rentre tard la nuit pour subvenir aux besoins de mes enfants. Voilà maintenant qu'ils sont tous partis », confie-t-elle, effondrée.

Le drame touche également plusieurs autres familles du secteur. Mohamed Camara affirme être sans nouvelles de ses deux enfants, Mohamed et Souleymane, âgés respectivement de 12 et 16 ans.

« Mes enfants Mohamed et Souleymane sont dans le bâtiment effondré. L'un a 12 ans, l'autre 16 ans. Depuis cet éboulement, je n'ai aucune nouvelle d'eux. Peu importe qu'ils soient morts ou vivants, qu'on m'aide à les retrouver », implore-t-il.

Sur place, les familles restent mobilisées et attendent fébrilement des nouvelles des équipes de secours, avec l'espoir de retrouver leurs proches.

Balla Yombouno

Guinée-Côte d'Ivoire

L'intégration régionale au cœur des ambitions communes

L'Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en Guinée, Son Excellence Issoufou Koulibaly, a offert vendredi dernier, à Conakry, un dîner officiel à l'occasion de la célébration en différé du 66e anniversaire de l'indépendance de son pays. La cérémonie a été présidée par le Ministre Directeur de Cabinet de la Primature, Dr Daouda Kamissoko, représentant le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Amadou Oury Bah.

La rencontre a réuni plusieurs membres du Gouvernement, des autorités civiles et militaires, des représentants d'organisations internationales, des chefs de missions diplomatiques et consulaires ainsi que de nombreux invités et membres de la communauté ivoirienne vivant en Guinée.

Dans son allocution, l'Ambassadeur Issoufou Koulibaly a salué la présence des autorités guinéennes et des représentants de la communauté diplomatique, estimant qu'elle traduit la profondeur des liens d'amitié, de fraternité et de coopération qui unissent la Côte d'Ivoire et la Guinée.

Il a également exprimé sa reconnaissance aux autorités guinéennes pour leur engagement en faveur du renforcement des relations bilatérales, tout en soulignant la participation de la Guinée, le 7 août dernier, aux festivités marquant le 66e anniversaire de l'indépendance ivoirienne. La présence d'une délégation guinéenne de haut niveau, conduite par le Premier ministre, ainsi que la participation des Forces spéciales guinéennes au défilé à Abidjan, ont été particulièrement saluées.



Évoquant les performances économiques de la Côte d'Ivoire, le diplomate a mis en avant les efforts engagés dans les infrastructures, l'industrialisation, la transformation locale des matières premières, le numérique, les énergies renouvelables et le développement du capital humain.

Abordant les relations avec la Guinée, il a relevé les perspectives de coopération dans les secteurs des mines, de l'agriculture, des transports, de l'énergie, du commerce, de l'enseignement supérieur et de

la formation professionnelle.

Représentant le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Dr Morissanda Kouyaté, la Cheffe de Cabinet, Ambassadrice Mariama Barry, a, pour sa part, salué le parcours de la Côte d'Ivoire et son rôle dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Elle a réaffirmé l'engagement de la Guinée à approfondir ce partenariat stratégique, notamment à travers le Programme Simandou 2040 qui intègre le développement des

infrastructures régionales, l'interconnexion énergétique et numérique, le corridor Abidjan-Conakry ainsi que la coopération dans les domaines de la sécurité, des mines, de l'agriculture et des transports.

La cérémonie s'est achevée sur une note de fraternité, réaffirmant la volonté commune des deux pays de consolider leurs relations historiques et de promouvoir une coopération mutuellement bénéfique au service de leurs peuples et de l'intégration africaine.

Alhassane Barry

HOROYA
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée
E-mail: horoya1958@gmail.com Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

DIRECTEUR GENERAL

Ibrahima Koné
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99
konesayon1@gmail.com

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE

Marie Louise Diallo
Tél: 623 69 38 86 marielouisediallo1@gmail.com

REDACTEUR EN CHEF

Amadou Kendessa Diallo
Tél: 622 48 10 45 kenssa2@gmail.com

SECRETAIRE GENERAL

Jean Marie Morgan
Tél: 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com

RUBRIQUE POLITIQUE & ECONOMIE

Lansana Sarr 628 97 19 33
Th. Kalifatou Doumbouya 624 69 31 55

RUBRIQUE EDUCATION & SOCIETE

Balla Yombouno 628 74 23 08
Sékouba Kourouma 628 00 36 63

Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

RUBRIQUE CULTURE & SPORT

Maïmouna Bangoura 622 21 12 26
Ibrahima Sory Bangoura 625 21 78 24

CHEF SERVICE RESEAUX SOCIAUX

Mamadou Mouctar Diallo 622 32 39 58

CHEF SERVICE FABRICATION

Abdoulaye Alsény Bangoura
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

RESPONSABLE SITE

Yousouf Hawa Kéita Tél: 622 28 54 00

CHEF SAF

Aïssata Bilivogui 622 55 61 42

CHEF SERVICE COMMERCIAL & RECouvrement

Diaka Sanoh Tél: 622 33 13 57

DISTRIBUTION

Alpha Saliou Diallo 628478037

Lébé Doré

ARCHIVES

Sââ Adolphe Kondano 627 99 64 74

PHOTO

Lamine Sylla 621 70 61 13

Dématérialisation des services publics

Le Gouvernement mise sur la digitalisation pour réduire les délais et les coûts

La transformation numérique de l'administration publique et la présentation de deux plateformes destinées à améliorer les services aux citoyens et aux entreprises. C'est entre autres sujets au cœur des échanges entre le Premier ministre, Amadou Oury Bah, et une délégation du ministère de la Modernisation de l'Administration et de la Fonction publique, conduite par le ministre Faya François Bourouno.



Cette rencontre tenue jeudi dernier au Palais de la Colombe a notamment permis de présenter le portail national e-service, développé dans le cadre du projet de guichet unique des services publics, ainsi que la plateforme nationale d'interopérabilité X-Road, pilotée par l'Agence nationale de digitalisation de l'État (ANDE).

À travers le portail e-service, le ministère ambitionne de dématérialiser progressivement

les démarches administratives et de faciliter l'accès des usagers aux services publics. Cette solution doit permettre de simplifier les procédures, de réduire les délais et les coûts, tout en contribuant à améliorer la transparence et l'attractivité du climat des affaires.

Une démonstration de la plateforme a été faite au Premier ministre, à travers une simulation complète d'une démarche administrative. La délégation

a également présenté l'état d'opérationnalisation de X-Road, une infrastructure destinée à faciliter l'échange sécurisé de données entre les différents systèmes d'information de l'administration.

Réduire les délais et renforcer la transparence

Le Premier ministre Amadou Oury Bah a salué le travail réalisé par les équipes ayant contribué à la conception et au déploiement de ces outils, notamment l'ANDE. Il a toutefois insisté sur la nécessité de faire de la digitalisation un véritable instrument d'amélioration de la qualité du service public.

Le Chef du Gouvernement a appelé à veiller à ce que ces plateformes permettent de réduire les délais de traitement, de fiabiliser les informations fournies aux usagers et de renforcer la traçabilité des procédures administratives.

« Ces outils doivent, à terme,

contribuer à réduire les coûts d'accès aux services publics et à lutter contre les pratiques frauduleuses », a souligné Amadou Oury Bah.

Vers un comité interministériel sur la digitalisation

Pour assurer une meilleure coordination des initiatives engagées dans ce domaine, Amadou Oury Bah a annoncé la mise en place prochaine d'un comité interministériel consacré à la digitalisation de l'État.

Cette structure devrait contribuer à harmoniser les actions des différents départements ministériels, à accélérer l'interconnexion des systèmes d'information et à accompagner la modernisation numérique de l'administration guinéenne.

L'objectif affiché est de faire du numérique un levier durable de performance, d'efficacité et de transparence au service des citoyens et du développement économique.

Alhassane Barry

Rencontre entre les porte-parole de la Présidence et du Gouvernement Vers une nouvelle dynamique de communication

Le ministre secrétaire général et porte-parole de la Présidence de la République, Général Amara Camara, accompagné du porte-parole du gouvernement, Faya François Bourouno, et de leurs adjoints respectivement Thierno Mamadou Bah, et Moussa Moïse Sylla, a rencontré la presse nationale et internationale ce 19 août 2026 à la plage de Camayenne. Une prise de contact placée sous le signe d'un partenariat renouvelé, avec l'ambition d'instaurer un dialogue plus régulier, transparent et équilibré.

Poser les bases d'une relation de confiance

Cette première prise de contact marque une volonté claire des autorités d'établir une passerelle directe et permanente avec la presse. D'entrée de jeu, le Général Amara Camara a tenu à lever toute ambiguïté : cette initiative ne répond pas à l'actualité brûlante, mais constitue un acte fondateur.

« Si nous nous réunissons aujourd'hui, ce n'est pas pour réagir à une activité ou à une actualité particulière. C'est pour un geste que nous considérons comme fondateur : venir à votre rencontre, nous présenter à vous et vous dire clairement quelle relation nous voulons bâtir ensemble », a-t-il martelé.

Rappelant que l'information publique appartient à tous les citoyens et non à l'État, il a in-

sisté sur le rôle cardinal des portes-parole : garantir la fluidité de la circulation de l'information, loin de toute logique de rétention. Une co-construction et une complicité institutionnelle voulues dans la droite ligne de la vision du président de la République, Mamadi Doumbouya, pour un État moderne et redynamisé.

La digitalisation de l'administration en vitrine

Prenant le relais, le porte-parole du gouvernement, Faya François Bourouno, a mis en lumière les chantiers de transformation numérique de l'État impulsés pour moderniser l'action publique et renforcer la

transparence. Parmi les plateformes clés présentées :

Damanda : dédiée à la dématérialisation et à la traçabilité en temps réel du cadastre et des titres miniers.

Télémo : conçue pour couvrir l'ensemble du cycle de passation des marchés publics, de l'appel d'offres à l'attribution.

Sonéa : destinée à fluidifier et sécuriser l'exécution du budget



de l'État.

Fugas : le fichier unique de gestion administrative et de la solde pour maîtriser la masse salariale.

JEDA : orientée vers la dématérialisation de la chaîne de conception des actes normatifs (décrets, arrêtés, décisions).

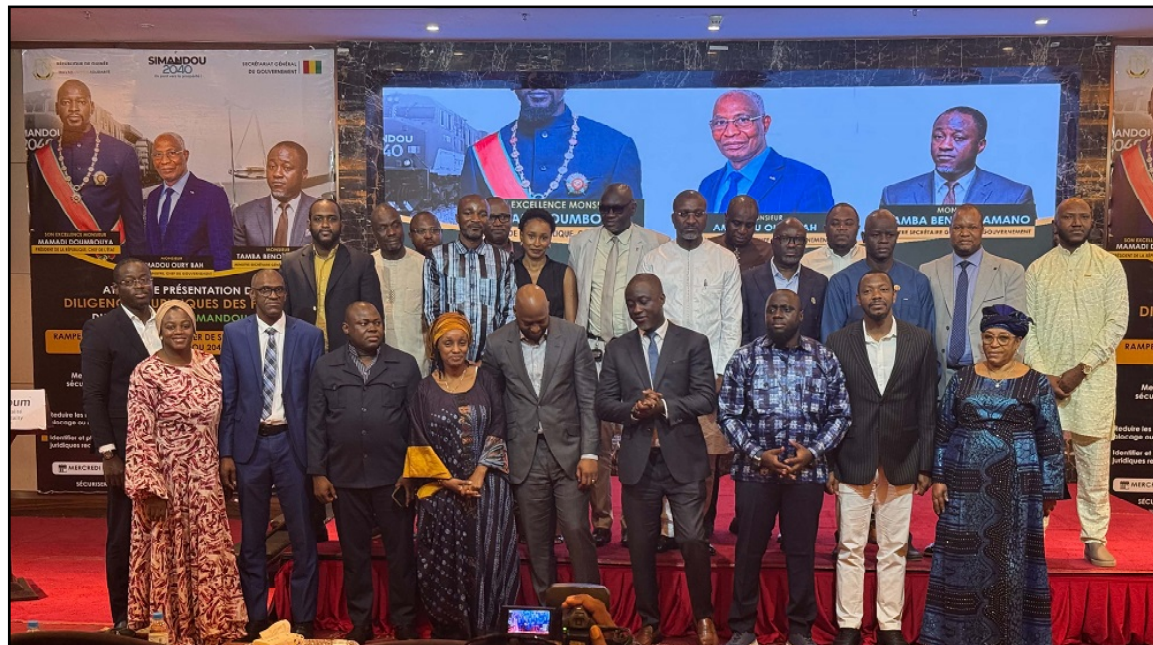
Autant d'outils stratégiques qui, selon lui, s'imbriquent dans la politique de refondation de l'État et accompagnent des projets d'envergure comme le programme Simandou. Cette feuille de route commune entre la Présidence, l'Exécutif et les médias pose les jalons d'un journalisme mieux armé pour décrypter les réformes nationales.

Thierno Kalifatou Doumbouya

Programme Simandou 2040

Vers une gouvernance juridique anticipée et maîtrisée

Le Secrétariat général du Gouvernement a présenté, ce 19 août 2026, à Conakry, les diligences juridiques relatives à la première vague du programme Simandou 2040. L'objectif de cette démarche est de lancer le chantier de sécurisation juridique de ce mégaprojet.



À l'ouverture des travaux, la Secrétaire adjointe du Gouvernement, Sirégbé Kéita, a rappelé la « vision ambitieuse de transformation de la Guinée » portée par le président de la République, Mamadi Doumbouya, et son « engagement constant en faveur de la refondation de l'État ».

Poursuivant son allocution, elle a souligné que « le programme Simandou 2040 constitue aujourd'hui le principal instrument de concrétisation de cette vision à travers un portefeuille de 122 mégaprojets et de réformes destiné à impulser une croissance durable, inclusive et souveraine ».

Revenant sur l'objectif de la rencontre, elle a indiqué qu'elle vise à « partager une compréhension commune des enjeux de sécurisation juridique des projets, à identifier les diligences nécessaires et à renforcer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans leur mise en œuvre ». Elle a ajouté : « Comme le rappelle notre démarche de programmation budgétaire, celle-ci constitue une étape essentielle, mais elle doit impérativement être accompagnée d'une sécurisation juridique efficace afin de permettre le lancement, les contractualisations et l'exécution des projets dans les délais prévus. »

Selon elle, « les analyses réalisées dans le cadre de la première vague du projet Simandou 2040 révèlent l'ampleur du défi qui nous attend ». Le portefeuille examiné comprend 331 projets recensés dans cette première vague, répartis sur les sites miniers stratégiques.

Toutefois, les travaux préparatoires démontrent que la réussite de ces initiatives ne dépend pas seulement de leur financement ou de leur maturité technique : elle exige aussi un environnement juridique adéquat, capable de sécuriser les procé-

dures, d'encadrer les interventions des parties prenantes et de garantir l'efficacité des investissements publics.

Elle a précisé que sur « un portefeuille analysé de 248 projets inscrits à la loi de finances initiale 2026, 179 nécessitent encore une sécurisation juridique de la documentation et des actes requis pour leur exécution ». La priorité est d'autant plus forte que 163 d'entre eux requièrent un cadre juridique opérationnel dès cette année.

Face à ces défis, la Secrétaire générale adjointe du Gouvernement insiste sur la nécessité de conjuguer célérité, rigueur et coordination interministérielle. « Les secteurs des infrastructures, des transports et des technologies, qui représentent à eux seuls près de 59 % du portefeuille de la première vague, appellent une attention accrue, sans pour autant négliger les autres secteurs de transformation de notre pays », a-t-elle relevé.

« Nos échanges devront permettre de partager un diagnostic commun, d'identifier les tâches nécessaires à chaque projet, de clarifier les responsabilités institutionnelles et de convenir d'une méthodologie de suivi garantissant une plus grande célérité dans la production et l'adoption des actes juridiques », a-t-elle martelé. Et de conclure : « Notre ambition commune doit être claire : faire en sorte qu'aucun projet prioritaire du programme Simandou 2040 ne soit retardé pour des raisons de préparation juridique ou réglementaire. À travers une collaboration étroite entre le Secrétariat général du Gouvernement, les ministères sectoriels, les budgets spéciaux d'investissement (BSI) et la structure de Simandou, nous devons bâtir un dispositif de suivi performant fondé sur l'anticipation, la responsabilité et les résultats. »

Pour sa part, le Délégué gé-

néral de la Delivery Unit, Mamadou Angelo Diallo, a rappelé que la Guinée s'est engagée « dans un voyage irréversible. Un voyage qui a pour mission de faire de notre pays une nation émergente à l'horizon 2026. (...) Mais ce qui est encore plus important, ce sont les actions pour mettre en œuvre toutes ces politiques sectorielles, tout le contenu des dis-

cours politiques. »

M. Diallo est conscient que « les conditions de mise en vigueur ont été pendant très longtemps un goulet d'étranglement. Aujourd'hui, nous devons faire en sorte que l'administration publique et nos propres procédures ne deviennent pas des freins à l'exécution de nos programmes de développement. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble dans une intelligence collective et mettre en avant notre capacité -au-delà des prérogatives et des missions- à nous retrouver et à collaborer pour un seul objectif : réaliser ce programme qui consiste à donner corps et âme à la vision que le Président de la République a eue pour son pays. »

Au nom du ministre du Plan et de la Coopération internationale, Kabélé Soumah a indiqué que « l'enjeu est clair : passer d'une gestion des textes dans l'urgence à une gouvernance juridique anticipée, planifiée et maîtrisée. Les diligences nécessaires doivent être identifiées pour chaque projet et programme, selon des échéances

réalistes, suivies de manière continue et traitées avec célérité. »

Il a ajouté : « La sécurisation juridique ne constitue pas une formalité administrative isolée. Elle est une condition de crédibilité de notre action publique, de confiance pour les investisseurs et les partenaires techniques et financiers, de mobilisation des ressources et, surtout, d'exécution effective des projets structurants du programme Simandou 2040. »

Enfin, le ministre Secrétaire général du Gouvernement a appuyé les arguments de ses prédécesseurs concernant la sécurisation des fondements juridiques, dont les réformes concourent toutes vers les priorités du président Mamadi Doumbouya. Selon lui, l'objectif est de conférer à l'action publique une solidité juridique incontestable afin que les transformations reposent sur un socle normatif rigoureux. « Nous devons passer d'une gestion d'urgence à une démarche planifiée. Nous ne concurrençons pas les ministères, nous les appuyons », a-t-il conclu.

Amadou Kendessa Diallo

Démolition de la Maison centrale de Conakry La modernisation urbaine en marche

Samedi 22 août 2026, les engins du Génie militaire ont entamé la démolition de la Maison centrale de Conakry, à Coronthie, dans la commune de Kaloum.

Construite en 1933, durant la période coloniale, cette prison aura traversé près d'un siècle. Ses murs ont vu passer des générations de détenus, anonymes comme figures politiques et militaires. Au-delà de sa vocation carcérale, elle était devenue un repère familial pour les habitants de la capitale.

Lieu chargé de mémoire, son nom reste associé à des affaires judiciaires, à des détentions politiques et à des événements marquants, comme l'évasion spectaculaire de novembre 2023 impliquant des prévenus liés au dossier du 28 septembre 2009.

Les autorités présentent cette démolition comme une étape de la modernisation urbaine. Selon le ministre de l'Urbanisme, Mohamed Lamine Sy Savané, l'espace libéré accueillera logements et infrastructures publiques, dans le cadre du pro-



gramme Simandou 2040. La Maison centrale ne sera pas reconstruite sur son site historique.

Mais une question demeure : comment transformer Conakry sans effacer totalement ses traces ? La mémoire ne disparaît pas avec les pierres, à condition qu'elle soit préservée. Archives, photographies, témoignages, voire un espace mémoriel pourraient rappeler l'importance

de ce lieu dans l'histoire nationale.

Le 22 août 2026 restera une date particulière. La Guinée regarde vers l'avenir, mais devra aussi se souvenir de ce qu'elle laisse derrière elle. La Maison centrale de Coronthie appartient désormais au passé, mais son souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire collective.

Ibrahima Sory Bangoura

Reconstruction de l'hôpital Ignace Deen

La ministre Khaïté Sall rassure la population

Le vendredi 21 août 2026, la ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Khaïté SALL, était face à la presse pour annoncer le lancement des travaux de reconstruction de l'hôpital Ignace Deen ainsi que les modalités de transfert des patients et des services de ce complexe hospitalier.



À l'entame de son exposé, la ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, elle a souligné que le Président de la République s'inscrit dans la dynamique du programme Simandou 2040, qui place l'amélioration de l'accès à des soins de qualité au cœur de l'action publique.

« Notre ambition est de reconstruire un CHU moderne, bio-organisé et doté de plateaux techniques performants, capables d'assurer des prestations hautement spécialisées. Cela permettra aux populations guinéennes d'accéder, dans notre pays, aux soins pour lesquels elles sont encore contraintes de recourir aux évacuations sanitaires à l'étranger », a expliqué la ministre.

La ministre a rappelé que depuis le début du processus, la priorité du gouvernement reste la continuité et la sécurité de la prise en charge des patients.

Poursuivant son intervention, la ministre a précisé : « À ce jour, les 84 patients nécessitant une continuité immédiate de leurs soins ont été transférés en toute sécurité, notamment vers l'hôpital de l'Amitié Sino-Guinéen, en fonction de leurs besoins médicaux et des capacités d'accueil de ces structures. »

Selon elle, cette opération a été entièrement organisée et prise en charge par l'État. « Aucun frais lié au transfert ni à la prise en charge n'a été supporté par les patients ou leurs familles. Un dispositif important a été mobilisé, comprenant notamment deux ambulances médicalisées, huit camions pour le transport des matériels et équipements, ainsi qu'un dispositif renforcé de sécurisation du site. Notre principe reste simple : nous construisons un hôpital pour mieux soigner. Nous

devons donc garantir la continuité des soins pendant toute la période de transition. La deuxième phase de l'opération est désormais engagée. Les locaux devant abriter l'ensemble des services ont été identifiés et attribués au niveau du

CHU de Donka. Des travaux rapides d'aménagement et d'humanisation du site sont engagés afin d'adapter les espaces aux exigences de fonctionnement des différents services hospitaliers », a affirmé la patronne du ministère de la Santé.

Pour elle, l'objectif immédiat est que, dès ce lundi, les services les plus critiques puissent commencer à être opérationnels au Camp Camayenne, dans des conditions garantissant la sécurité des patients et du personnel.

Elle a ajouté que les équipes techniques, médicales, administratives et logistiques sont pleinement mobilisées pour accélérer les aménagements, installer les équipements et permettre la mise en service intégrale du site du Camp Camayenne.

« Le transfert des matériels, équipements, mobiliers, archives et autres biens du CHU est également en cours. Cette opération est réalisée avec méthode afin de garantir l'inventaire, la traçabilité et la sécurisation du patrimoine public. Notre exigence est d'aller rapidement tout en maintenant la rigueur nécessaire à une opération hospitalière de cette envergure », a martelé la ministre.

Pour conclure, elle a rassuré la population et les professionnels de santé que l'hôpital Ignace Deen n'est pas supprimé, ses activités sont temporairement relocalisées pour permettre sa reconstruction.

« Son personnel demeure, ses missions demeurent, sa vocation hospitalo-universitaire demeure. Pendant la durée des travaux, les services fonctionneront progressivement à Camayenne. Notre ambition n'est pas seulement de reconstruire les bâtiments existants. Cette reconstruction doit permettre de repenser l'organisation de l'hôpital, le parcours des patients, les plateaux techniques, les conditions de travail des professionnels, la qualité et la sécurité des soins, ainsi que les missions d'enseignement et de recherche dévolues à un centre hospitalier universitaire », a-t-elle conclu.

Sylla Ibrahima Kalil & Thierno Khalifatou Doumbouya

Les travailleurs et les activités prennent le chemin du Camp Camayenne

Le Centre hospitalo-universitaire (CHU) Ignace Deen s'apprête à tourner une page historique. Dans le cadre du vaste projet de reconstruction et de modernisation de l'établissement, les activités hospitalières sont progressivement transférées vers le Camp Camayenne, où les services devront provisoirement élire domicile le temps des travaux.

Cette opération constitue le coup d'envoi officiel du grand chantier. Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique l'affirme : ce basculement est indispensable pour libérer totalement le site historique et permettre aux engins de faire leur entrée dans de bonnes conditions. Avec ce déménagement, c'est tout un pan du personnel – médical, paramédical, administratif et technique – qui plie bagage pour Kaloum et rejoint le Camp Camayenne. L'objectif reste le même : assurer la continuité du service public et éviter une rupture dans la prise en charge des malades.

Pour les travailleurs, la transition s'annonce sportive. Il faudra réinventer l'organisation des services, dompter de nouveaux espaces et coordonner les équipes dans un environnement inédit.

Pas de nouvelles hospita-



lisations à Ignace Deen

Depuis le 19 août 2026, la consigne est tombée : pas de nouvelles hospitalisations et d'interventions programmées à Ignace Deen. Les patients déjà alités continuent d'être suivis ou sont réorientés vers d'autres structures selon les besoins de leur santé.

À terme, le nouveau visage d'Ignace Deen doit doter la Guinée d'un hôpital moderne, cali-

bré pour les pathologies complexes, avec une promesse forte : offrir des soins de qualité, sécurisés, et réduire enfin la saignée des évacuations sanitaires à l'étranger. Les prémices de ce grand chantier avaient déjà été posées en avril 2025 avec le dépouillement des offres architecturales et techniques.

« La priorité, c'est le malade »

Ce déménagement ne se fait

pas sans un petit pincement au cœur pour le personnel. Témoignage d'un médecin d'Ignace Deen, qui a requis son anonymat :

« Pour nous, ce n'est pas facile de quitter un établissement qui fait partie de l'histoire médicale de la Guinée. Mais on comprend la nécessité de tout casser pour mieux reconstruire. Notre boussole, ça reste le patient. Malgré le stress du déménagement et du redéploiement des équipements, on doit tenir la barre. »

Le ministère l'assure, le séjour au Camp Camayenne n'est qu'un bail temporaire. En attendant la livraison du nouveau joyau, c'est toute la famille d'Ignace Deen qui retrouve ses manches pour relever le défi de cette transition.

Ibrahima Sory Bangoura

Accord de l'OMC sur la pêche

Les acteurs africains cherchent l'union sacrée

Les échanges entre les acteurs présents ont permis de décrypter l'Accord, d'analyser ses répercussions tant positives que négatives pour le continent et de porter la voix de la communauté des pêcheurs africains. Cette rencontre s'est déroulée sous la houlette de M. Gaoussou Gueye, Président de la CAOPA (Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale), et a vu une forte mobilisation des parties prenantes.

Ce webinaire a également été l'occasion de présenter les résultats d'une grande étude d'impact, en présence de représentants de plus de 30 organisations issues de 25 pays. Cette plénière avait pour objectif principal de discuter, de valider et d'enrichir les recommandations régionales face aux dispositions de cet Accord international.

C'est le Dr Hamady Diop (cabinet DnS Consulting) qui a présenté les résultats de l'enquête et modéré les échanges, favorisant ainsi une compréhension approfondie des avantages et des limites de l'Accord de l'OMC, en vue d'harmoniser les positions des États et des organisations africaines de pêche.

Les discussions ont mis en évidence des préoccupations contrastées selon les régions. Entre le manque



d'infrastructures, les difficultés d'accès à l'électricité et la question cruciale des subventions, les défis à relever sur le terrain demeurent immenses. Face à cette hétérogénéité, le Dr Diop a insisté sur la nécessité d'un travail

collectif pour parvenir à une position commune et forte des États africains.

Par ailleurs, plusieurs participants ont vivement déploré la marginalisation des organisations de la société civile et de la presse indé-

pendante lors des grandes assises de l'OMC. Un constat regrettable, dans la mesure où ces acteurs de terrain jouent un rôle d'éveil des consciences indispensable pour sensibiliser les décideurs et garantir une

meilleure prise en compte des réalités locales.

À ce jour, près de la moitié des États africains ont ratifié ou signé cet accord. Toutefois, plusieurs participants ont exprimé de vives inquiétudes quant à l'habilitation institutionnelle : à savoir quel département ministériel, entre la Pêche et le Commerce, doit porter la signature de cet Accord. De l'avis général, les acteurs plaident pour que la démarche soit pilotée ou cosignée en priorité par les ministères en charge de la Pêche. Ces derniers sont en effet les plus à même de mesurer l'impact réel des textes sur le terrain, car ils maîtrisent les aspirations et les préoccupations quotidiennes des communautés de pêcheurs artisanaux.

**Amadou
Kendessa Diallo**

FRIA

La participation active des femmes à l'assainissement de la ville

Les autorités préfectorales et communales de Fria ont invité les populations à procéder à l'assainissement de la ville en cette période de grandes pluies. Cette initiative vise à prévenir et réduire les risques de maladies liés à l'insalubrité.

L'assainissement, acte citoyen par excellence, consiste à nettoyer et évacuer les eaux usées ainsi que les ordures vers des dépotoirs appropriés. Il relève du devoir de chaque citoyen envers sa famille et la société.

Samedi dernier, une forte mobilisation a été observée : cadres civilo-militaires, jeunes et surtout femmes se sont engagés avec détermination pour rendre la ville plus propre. À cette occasion, la société Rusal a mis à disposition des moyens logistiques, notamment une pelle mécanique et des camions pour le ramassage des ordures, a indiqué le préfet, colonel Yaya Kalissa.

Aux côtés du maire de la

commune urbaine, le préfet a parcouru les principales artères du centre-ville ainsi que les zones insalubres du marché central, débarrassées des déchets grâce à la participation citoyenne. Il a par ailleurs instruit les administrateurs du marché de prendre des mesures fermes concernant la gestion des ordures et l'occupation anarchique des espaces piétons et automobiles.

Cependant, le marché souffre d'un manque de moyens de transport des déchets et ne dispose pas d'un dépotoir aménagé. À ce sujet, Mohamed Kaba Conté, nouveau maire élu de Fria, a rassuré que toutes les dispositions nécessaires



seront prises pour redonner à la ville son prestige d'antan, surnommée « le petit Paris ». Son ambition porte autant sur l'hygiène et la sa-

lubrité que sur la voirie urbaine, afin de maintenir la propreté et garantir la santé publique. Le maire a également promis de perpétuer

cette campagne d'assainissement durant tout son mandat.

**Alsény Sylla, Corres-
pondant à Fria**

Matam

Célébration de la Journée mondiale de la photographie

La Maison de la culture de Touguiwoundé, dans la commune de Matam, a vibré ce mercredi au rythme de la Journée mondiale de la photographie, organisée par l'Union des Photographes Professionnels de Guinée (UPPG).



Placée sous le thème « La valorisation du patrimoine culturel et historique – Valorisons nos archives », la rencontre a réuni cadres communaux, professionnels et passionnés de l'image dans une atmosphère festive et engagée.

La cérémonie a été ouverte par Traoré Amara, Directeur Général de l'ONACIG, qui a salué l'importance de la photographie dans la préservation de la mémoire collective.

« La photographie retrace notre histoire, immortalise nos traditions, nos paysages

et nos personnalités. Elle est un pilier de la culture, du

président du SPPL l'Union des photographes

la nécessité de valoriser les archives et de s'adapter aux

richesse du patrimoine visuel guinéen. Les organisateurs souhaitent que ces images soient davantage valorisées et reconnues comme des témoins de l'histoire nationale.

Présent à la cérémonie, Diallo Mamadou Yero, représentant de Startimes, a réaffirmé l'engagement de son institution à promouvoir le contenu local et à accompagner le SPPG dans ses projets. « Notre objectif est de soutenir les communautés et de valoriser les métiers qui nécessitent un accompagnement », a-t-il souligné.

Yakouba Traoré
Photos : Sylla Lamine



tourisme et de l'artisanat », a-t-il déclaré.

De son côté, Lamine Sylla,

professionnels de Guinée (UPPG), a rappelé que la photographie est une écriture par la lumière. Il a insisté sur

Au cœur de la célébration,

68 photographes ont été mises en lumière, témoignant de la

Photographie

Un métier noble face au défi du numérique

Lors d'un panel consacré à l'évolution de la photographie, les intervenants ont rappelé l'importance de ce métier dans la société moderne.

M. Billo, l'un des panelistes, a souligné que dix ans auparavant, la photographie n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui : elle se limitait au noir et blanc et aux clichés physiques. Avec l'avènement du numérique, la pratique s'est transformée, mais elle conserve une place essentielle dans la vie quotidienne. « La photographie est un métier noble », a-t-il affirmé, rappelant que lors des cérémonies officielles, le photographe bénéficie d'un statut particulier lui permettant de circuler librement afin de capturer les instants marquants. Pour lui, la photographie est un art qui mérite d'être valorisé, notamment

à travers la sauvegarde des archives.

De son côté, M. Camara a insisté sur l'importance de la formation dans ce domaine. Selon lui, l'appareil photo est un outil qui permet non seulement de créer, mais aussi de comparer l'ancien et le numérique, offrant ainsi une perspective unique sur l'évolution des images. Il a toutefois alerté sur les menaces que le métier subit à l'ère du numérique, invitant les professionnels à rester rigoureux et à mettre en valeur leur travail.

Pour finir, les panelistes ont rappelé que la photographie n'est pas seulement une technique, mais un art et une mémoire vivante, qui doit être protégée et respectée face aux bouleversements technologiques.

Lamine Sylla



Administration du territoire

Onze préfectures et deux régions créées

La carte administrative de la Guinée connaît une nouvelle évolution. Dans des décrets rendus publics le jeudi 20 août 2026 à la télévision nationale, le président Mamadi Doumbouya a annoncé la création de onze nouvelles préfectures ainsi que l'érection de Beyla et Siguiri en régions administratives. Cette réforme porte désormais le nombre de préfectures à 44 et celui des régions administratives à 10, en incluant Conakry.



Les onze nouvelles préfectures sont: Kamsar (région de Boké), Timbo (région de Mamou), Tokounou, Dialakoro et Sabadou-Baranama (région de Kankan), Doko, Siguirini et Kintinian (nouvelle région de Siguiri), Sinko, Kouankan et Karala (nouvelle région de Beyla).

Selon les autorités, cette réorganisation vise à renforcer l'administration de proximité et à rapprocher davantage les services publics des populations. L'objectif est de permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux services administratifs, tout en améliorant la planification et la gestion du développement local.

Dans plusieurs localités concernées, l'annonce est accueillie avec satisfaction. Pour certains, devenir préfecture signifie surtout disposer progressivement de services administratifs qui nécessitaient auparavant de longs déplacements.

« Si cette réforme est accompagnée de moyens réels, elle peut faciliter la vie de nombreux citoyens. Pour obtenir certains documents ou effectuer des démarches, les populations doivent parfois parcourir de grandes distances », témoigne un citoyen.

Mais l'enthousiasme s'accompagne de réserves. Alpha Sylla, enseignant, souligne : « Nous voulons voir des bâtiments administratifs, des agents, des services de santé, des écoles, des routes et des moyens de fonctionnement. Une préfecture ne doit pas seulement être un nom sur une carte. »

Un spécialiste de l'administration territoriale rappelle également que la création d'une nouvelle préfecture peut rapprocher

l'État des citoyens, mais son efficacité dépendra des moyens humains, matériels, financiers et institutionnels qui lui seront accordés.

Beyla et Siguiri érigées en régions

Au-delà des onze préfectures, l'érection de Beyla et Siguiri en régions administratives constitue l'autre volet majeur de la réforme. Pour les populations, cette évolution pourrait favoriser une meilleure prise en compte des réalités locales et faciliter la coordination des politiques publiques.

Cependant, les attentes restent fortes : « Nous voulons que cette nouvelle organisation permette un développement équilibré. Il faut que les investissements suivent le découpage administratif. »

La réforme suscite donc à la fois satisfaction et interrogations. Ses défenseurs y voient une occasion de rapprocher l'État des populations et d'améliorer la gouvernance territoriale. Ses observateurs, eux, rappellent que la réussite d'un tel projet ne dépend pas uniquement du nombre de préfectures ou de régions créées.

Le décret prévoit qu'un acte réglementaire du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation précisera l'organisation et le fonctionnement des nouvelles préfectures. Le véritable test sera donc celui de la proximité réelle de l'administration avec les citoyens. Les populations attendent désormais que les décisions annoncées se traduisent par des services publics accessibles et des projets de développement visibles sur le terrain.

Ibrahima Sory Bangoura

Souveraineté alimentaire

La transformation des systèmes agroalimentaires en question

La Guinée engage une nouvelle stratégie pour sécuriser durablement l'approvisionnement en intrants agricoles. Face aux difficultés récurrentes d'accès aux semences, engrais et produits phytosanitaires, les autorités misent sur la traçabilité, la production locale et la modernisation de la distribution afin de renforcer la souveraineté alimentaire.

Pour la campagne 2026, le gouvernement a mobilisé 34 000 tonnes d'engrais NPK, 3 000 tonnes de semences de riz et 1 500 tonnes de semences de maïs, destinées à accompagner 1,5 million de producteurs familiaux. Mais au-delà des volumes, l'efficacité du système d'approvisionnement reste un défi, en raison des contraintes de transport, de stockage et de contrôle de qualité.

En janvier, une plateforme numérique de gestion des intrants a été lancée à Conakry pour améliorer la traçabilité et réduire les risques de détournement. Parallèlement, la Loi d'orientation agricole de 2024 encourage la création d'unités nationales de production d'intrants et la multiplication de semences améliorées, avec un contrôle renforcé de la qualité.

En mai, le ministère de l'Agriculture et la Chambre Nationale d'Agriculture ont conclu des partenariats pour l'acquisition et la distribution des semences, en-

grais et produits phytosanitaires. Cette dynamique s'inscrit dans une logique de durabilité, avec la promotion de pratiques agroécologiques, de fertilisation raisonnée et de valorisation des fertilisants organiques.

Le Pacte AgriConnect, lancé en avril, vise à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires et à créer des emplois. Pour réussir, la Guinée devra bâtir un système d'approvisionnement permanent, trans-

parent et économiquement viable, anticipant les besoins des producteurs et garantissant la disponibilité des intrants avant les périodes critiques.

La sécurisation des intrants apparaît ainsi comme une condition essentielle pour protéger la production, les revenus des exploitations familiales et la souveraineté alimentaire du pays.

BIS

GUINEE : MAK Transit fait son entrée dans l'arène du transit avec des solutions efficaces

Commissionnaire agréé en Douane, Mak Transit s'apprête à révolutionner le monde du transport et de la logistique de Guinée.

Immatriculée sous le registre RCCM/ GN.TCC.2026.B.08876, MAK TTL s'impose comme une structure de référence dans le monde du transit guinéen.

Dirigée par une équipe dynamique dont l'expertise est reconnue au delà des frontières guinéennes, cette nouvelle société a pour mission de mieux vous aider à concevoir, sécuriser et exécuter des solutions logistiques sur-mesure qui réduisent drastiquement les délais de passage en douane et éliminent les surcoûts d'immobilisation (surestaries, magasinage) pour l'ensemble de ses clients.

Dans les prochains jours, elle ouvrira ses portes en plein cœur du centre administratif de Kaloum, précisément au quartier des affaires de Sandervalia.

S'appuyant sur le respect strict du Code des Douanes de la CEDEAO et de la tolé-

rance moderne, agile et innovante, Mak Transit, Logistique et Transport se positionne comme la société idéale pour répondre à vos exigences complexes du commerce international, du transit maritime, aérien et terrestre, ainsi que du transport multimodal à destination et au départ de la République de Guinée.



Forum Sino-Africains à Pékin

Médias, passerelles entre les peuples

Le Septième forum sur la coopération des Médias Sino-Africains s'est tenu du 19 au 21 août 2026 au centre de conférence de Beijing en Chine, sous le thème : "Partager de nouvelles opportunités de développement, bâtir conjointement un nouvel avenir audiovisuel". Une initiative de la Radio Télévision de Chine (NTRA), du gouvernement populaire municipal de Pékin et l'Union Africaine de la Radio et de la Télévision.

Cette année, 36 pays Africains ont répondu présents aux côtés des acteurs du secteur médiatique chinois. La Guinée était représentée par Sékou Diomandé, Conseiller chargé du développement et de la réforme des Médias et de la Communication au ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation, Ibrahima Sory Cissé, Directeur Général de la Radio rurale de Guinée, Marie Louise Diallo, Directrice Générale Adjointe du Quotidien National Horoya, et Fodé Camara, Directeur de la Télévision de la RTG Koloma.

Ce rendez-vous des dirigeants et des acteurs du monde des médias a lieu tous les deux ans pour pérenniser les acquis du Sommet de Beijing sur la coopération Sino-Africaine (FOCAC) en 2024.

Plus de 400 participants assistent à l'adoption de la déclaration commune du 7e Forum.

A l'ouverture du Forum, la ministre chinoise de l'administration nationale de la radio et de la télévision a souhaité la bienvenue aux nombreuses délégations présentes avant de se réjouir de l'évolution de la coopération médiatique entre la Chine et les pays Africains. La ministre Cao Shumin a rappelé que pendant qu'on célèbre l'année sino-africaine des échanges humains et culturels, Beijing met en œuvre les acquis du FOCAC, notamment par la mise en place de plateformes d'échanges, en encourageant la coproduction de contenus audiovisuels, le partage des technologies, les programmes de formation et la mise en avant des talents.

Poursuivant, "le thème de la rencontre met en exergue, le rôle de l'industrie audiovisuelle dans la promotion des échanges humains, le renforcement du développement économique et commercial, et la stimulation des interactions entre les jeunes."

A la tribune du Forum également la vice Maire de Beijing, qui a évoqué les nombreux projets de jumelage avec des villes africaines qui ont vu le jour, autre symbole de l'excellence des re-

lations entre l'empire du milieu et le continent Africain. Dans le cadre de la coopération médiatique et rassurant du soutien de la municipalité, Sima Hong a indiqué que "les médias doivent être des passerelles qui relient les peuples".

Très applaudie ensuite, la présentation tradi-moderne des résultats de la coopération Sino-Africaine dans les domaines de la radio, de la télévision et de l'audiovisuel en général, inscrits sur des rouleaux de parchemin anciens et projetés sur le grand écran. Autre temps fort de la cérémonie, l'adoption de la déclaration commune du 7e Forum sur la coopération Sino-Africaine.

L'Afrique doit se raconter et exporter son histoire

La voix de l'Union Africaine a été portée par le représentant de l'organisation en Chine, Alhaji Mohamed Sarjoh Bah. Pour lui, "les médias Africains sont des instruments stratégiques pour la défense de notre identité culturelle et pour le développement économique. L'Afrique doit produire et créer des contenus à exporter, elle ne doit pas se limiter au simple rôle de consommateur". Une position que rejoint la secrétaire générale adjointe de l'ONU, Ahunna Eziakonwa à travers un message enregistré : "L'Afrique est un continent plein de ressources qui pourrait aussi partager ses expériences".

A tour de rôle, le Directeur de l'Union Africaine de la radio et de la télévision, les Ministres en charge de la communication et des médias du Burundi, Evelyn Butoyi, de la République du Congo, Thierry Lézin Mougella entre autre, ont déclaré que tout comme les séries, feuilletons et documentaires chinois destinés à l'audience africaine, des contenus africains doivent être proposés à la population chinoise qui va ainsi découvrir l'Afrique, ses réalités, et ses potentialités avec un regard africain.

Germain Biahodjow, le ministre Gabonais de la communication a estimé que les médias africains ne devaient pas tomber dans le piège de la manipu-



lation de l'information et garder le sens de responsabilité. Le ministre de la Communication du Burkina Faso P. Gilbert Ouédraogo a donné comme exemple de dérives, les campagnes médiatiques ourdies, pour saborder selon lui les efforts de paix et mettre à mal la cohésion sociale dans son pays. La coproduction doit être favorisée désormais.

Interrogé sur les perspectives qu'offre cette rencontre, le Conseiller chargé du développement et de la réforme des médias et de la communication au MCENI, explique que la Guinée pourrait en tirer des avantages dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la transformation numérique, de l'innovation et de la modernisation des médias car : "l'enjeu pour nous est de tirer parti de l'expérience et de l'expertise technologique chinoises pour développer des coopérations concrètes, favoriser le transfert de compétences et accompagner les priorités numériques de la Guinée." Se-

lon Sékou Diomandé :

"Notre ambition est de bâtir des partenariats durables, adaptés aux réalités et aux besoins de la Guinée, conformément à la vision du Président Mamadi Doumbouya, et aux priorités portées par le ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation, Mr Mourana Soumah."

Des Sessions thématiques

Après les ministres, les patrons de médias et autres experts en technologie ont développé des interventions portant sur : L'audiovisuel au service du développement économique et commercial Sino-Africain ; L'innovation en matière de contenus au service du rapprochement entre les peuples et de la coopération culturelle ; L'IA intégrée à l'audiovisuel : pratiques et partage d'expériences.

Entre deux salles, les participants ont pu écouter les intervenants. S'il n'y a pas eu d'échanges ou de débats à proprement parler, l'exposé du

PDG de Shengshu Technology a particulièrement émerveillé l'assistance. Luo Yihang a présenté son modèle de génération de contenu par l'IA (VIDU) crée en 2024 à travers des projections de vidéos. Selon le scientifique, l'IA est passé du statut de jouet à celui d'outil, que ce soit pour la production de contenus dans la publicité, les séries, les films de promotion, dans le domaine médical. Enfin le PDG s'est félicité d'avoir travaillé avec des créateurs de contenus Nigériens et Egyptiens qui ont recours à l'IA. Signe que l'IA n'est plus un mystère pour le continent qui doit s'en servir pour augmenter la productivité et la créativité.

Les activités ont pris fin par une soirée dédiée à la rencontre des cultures Chinoise et Africaine, des visites d'entreprises audiovisuelles et par une exposition internationale de la radio, du cinéma et de la télévision de Beijing (BIRTV).

Marie Louise Diallo
Envoyée spéciale en Chine

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux

**Infos continues sur
horoya.net**

Extraction des graviers dans les marigots

Un quotidien à double risque

En cette période de grandes pluies, l'extraction artisanale de gravier dans les lits des marigots de Keitayah bat son plein. Pour de nombreuses femmes et jeunes filles scolarisées, cette activité constitue un moyen pour subvenir aux besoins vitaux de leurs foyers. Mais derrière ces quelques briques posées pour l'avenir se cache une réalité lourde de périls.

Entre survie et sacrifices

Pour Mouminatou Sow, mère de famille et pratiquante depuis huit ans, ce labeur saisonnier rythmé par les mois de juillet et d'août est le fruit d'un choix dicté par la nécessité.

« Quand la pluie tombe abondamment la nuit, nous nous précipitons le matin pour extraire les graviers. Certes, durant toutes ces années, j'ai eu deux acquis majeurs : l'achat d'une parcelle à Bantama (Dubreka) et la prise en charge de mes trois enfants pour l'année scolaire », se réjouit-elle.

Mais le prix payé est lourd. L'activité expose les travailleuses à des risques sanitaires et sécuritaires majeurs.

« Nous sommes confrontées à deux risques majeurs : le rhumatisme et le drame de la noyade pour nos enfants dans certains endroits. L'année dernière, ma collaboratrice a



perdu sa fille de sept ans, qui était scolarisée, suite à une noyade », confie-t-elle avec amertume.

Des retombées financières plombées par l'insécurité

Sur le terrain, les prix oscillent selon le volume et la nature du produit extrait. Diaka Sylla, une

autre habituée des lieux, détaille les marges : une brouette de gravier se négocie entre 20 000 et 25 000 GNF et le camion de gros blocs de 900 000 à 1 700 000 GNF.

Dans l'eau glacée des marigots, les creuseuses arrachent manuellement les pierres et les galets destinés aux fondations de maisons. Une saison faste peut parfois rapporter entre 10 et 20 millions

de francs guinéens, mais à quel prix ?

L'appel des anciennes : tourner la page du danger

Salé Camara, une ancienne de la profession qui a jeté l'éponge, ne cache pas son inquiétude face à la persistance de cette pratique dangereuse. En 2022, elle a elle-même vécu le cauchemar des fosses creusées par les engins mécaniques et laissées à l'abandon.

« Les jeunes enfants qui nous accompagnent risquent leur vie dans ces trous d'eau. Sans compter les rhumatismes chroniques et leurs conséquences physiques. Je demande aux femmes de laisser tomber ce boulot pour se tourner vers d'autres activités, afin d'éviter d'exposer leur vie et celle de leurs enfants », plaide-t-elle avec sagesse.

Arafan Condé

Boussoura (Matam)

Le Conseil de quartier appelle à l'unité

Le bureau du Conseil de quartier de Boussoura a tenu, lundi 17 août 2026, une rencontre au siège de l'Association des jeunes et amis de Boussoura (AJABAS), en présence de plusieurs responsables de mouvements et de partis politiques du quartier. La rencontre a également enregistré la présence des conseillers communaux de Matam et beaucoup d'autres personnalités ainsi que Hadja Kadiatou, présidente des femmes.

Cette réunion avait pour objectif, de favoriser l'unité et la cohésion entre les populations de Boussoura autour du président de la République, Mamadi Doumbouya, et des nouvelles autorités de la commune de Matam.

Dans leurs interventions, les conseillères communales visiblement attachées à la paix ont insisté sur l'importance de la cohésion sociale et de l'union entre les filles et fils de Boussoura. Elles ont invité les habitants à adhérer à la vision du président de la République et à accompagner les nouvelles autorités communales dirigées par le maire de la commune de Matam.

Prenant la parole, le président du Conseil de quartier, Fodé Moussa Camara, a appelé les habitants de Boussoura à privilégier l'unité, la cohésion sociale et l'intérêt général de la communauté.

Il a notamment invité les



acteurs locaux à dépasser les clivages politiques et à soutenir les nouvelles autorités de la commune de Matam.

« Nous ne sommes pas dans le moment de la campagne communale. Nous devons suivre la politique du gouvernement tracée par le président Mamadi Doumbouya. C'est notre devoir d'accompagner les nouveaux dirigeants de la mairie de Matam. Mais ce pari ne se gagne pas en rangs dispersés. C'est pourquoi, j'invite tout le monde à l'union », a déclaré Fodé

Moussa Camara.

Le président du Conseil de quartier a également souligné la nécessité pour toutes les composantes de Boussoura de travailler dans un esprit de solidarité afin de préserver la paix, renforcer la cohésion sociale et contribuer au développement du quartier. La rencontre a pris fin par une prière et des bénédictions formulées par l'imam Mohamed Conté, de la mosquée du Centre.

Naby Moussa Soumah

Gouvernance

Mourana Soumah et Mory Condé démis de leurs fonctions

La scène politique guinéenne a été secouée en fin de semaine par le limogeage de deux membres du gouvernement.

Par décret présidentiel, Mory Condé, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale, et Mourana Soumah, ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de l'Innovation, ont été démis de leurs fonctions.

L'annonce a été faite au journal télévisé de la RTG, sans explication officielle. Toutefois, le président Mamadi Doumbouya a rappelé que « aucun rang ni fonction ne protège de la rigueur républicaine », laissant entendre que la décision s'inscrit dans la lutte

contre la corruption.

Dans le même décret, Mahamadou Abdoulaye Diallo, conseiller à la Présidence chargé de la Culture, du Tourisme et de l'Hôtellerie, a également été relevé de ses fonctions. Les secrétaires généraux des ministères concernés assureront l'intérim.

Pour nombre d'observations, ces limogeages traduisent la volonté du chef de l'État de renforcer la discipline au sein de l'exécutif et envoient un signal fort à la communauté nationale et internationale sur sa détermination à combattre la corruption.

Morgan

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE



MINISTÈRE
DES INFRASTRUCTURES



N° 0590 /MI/SG/CAB/PRMP/2026

Conakry, le 21 AUG 2026

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Projet routier du Corridor Sud

(Coyah–Kindia–Mamou–Faranah–Kissidougou–Kérouané–Beyla–Sinko– Odienné, frontière Côte d'Ivoire) — 855 km

Recrutement d'une entreprise pour la réalisation de la Phase 1- Coyah-Mamou (environ 170 km)

1. Contexte et justification :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme stratégique de développement **Simandou 2040** et à la suite de la mise en œuvre, avec succès, du mégaprojet intégré mine-infrastructures de Simandou, la République de Guinée entend poursuivre la réalisation des infrastructures routières à même de soutenir cette dynamique de développement. Cette ambition doit se réaliser en préservant la soutenabilité de ses finances publiques.

En effet, au cours des dernières années, la Guinée a enregistré des avancées significatives en matière de gouvernance macroéconomique et de crédibilité financière, matérialisées notamment par l'obtention d'une notation de crédit souveraine (S&P B+ avec perspective positive). Cette évolution a renforcé la visibilité du pays sur les marchés internationaux, amélioré la perception du risque par les investisseurs et continue d'accroître l'attractivité de la Guinée.

Dans ce contexte, le Gouvernement, à travers le Ministère des Infrastructures, entend s'appuyer sur des mécanismes innovants de financement et de réalisation des projets, notamment des Partenariats Public-Privé (PPP) incluant des systèmes de péage, des contrats EPC+Financement (EPC+F) et tout mécanisme permettant de réduire la pression sur le budget national, de limiter l'endettement public et d'accélérer la mise en œuvre des projets structurants.

Le Corridor Sud de la Guinée, et en particulier la **section Coyah–Kindia– Mamou (170 km)**, constitue un axe stratégique pour le développement économique, l'intégration nationale et régionale, la fluidité du trafic et la valorisation des potentialités agricoles, minières et touristiques du pays. Sa réalisation **en 2x2 voies** est essentielle pour accompagner la croissance du trafic, réduire les congestions, améliorer la sécurité routière et soutenir les échanges commerciaux à l'échelle nationale et sous régionale.

À travers ce projet, le Gouvernement entend donc :

- Améliorer durablement la mobilité des personnes et des biens entre Conakry et les régions de Kindia, Mamou et au-delà ;
- Offrir une infrastructure routière moderne, sécurisée et conforme aux standards internationaux ;
- Réduire les temps de parcours et les coûts logistiques sur l'axe Coyah– Mamou ;
- Fluidifier le trafic et anticiper sa croissance, liée à l'expansion

urbaine de Conakry vers Coyah et Forécariah ainsi qu'au développement minier de Forécariah, Kindia et Beyla ;

- Renforcer l'intégration territoriale entre les grandes régions naturelles de la Guinée ;
- Valoriser les potentialités agricoles, minières et touristiques du corridor ;
- Étendre à terme le Corridor Sud jusqu'à la frontière ivoirienne (Odienné), en vue de renforcer l'intégration régionale et les échanges sous-régionaux ;

2. Description du projet :

La section Coyah–Kindia-Mamou, d'une longueur d'environ 170 km,

constitue le Lot 01 du Corridor Sud (855 km) reliant Coyah–Forécariah–

Kindia–Mamou–Faranah–Kissidougou–Kérouané–Beyla–Sinko–Odienné

(frontière Côte d'Ivoire). Il s'agit d'un nouveau tracé stratégique destiné à améliorer la fluidité du trafic, soutenir les échanges économiques et renforcer l'intégration territoriale entre les quatre grandes régions naturelles du pays. En effet, l'expansion de la ville de Conakry jusqu'à Coyah et Forécariah et l'essor de l'exploitation minière de ces dernières années dans la région de Forécariah, Kindia et de Beyla rendra cette route de plus en plus sollicitée. On y enregistre quotidiennement des congestions de trafic entre Coyah-Kindia et Mamou.

Le projet vise l'aménagement d'une autoroute moderne en 2x2 voies, conforme aux standards internationaux, intégrant des dispositifs de sécurité, de contrôle, de péage/pesage et de services aux usagers. Les caractéristiques techniques et les études à réaliser sont définies dans un cahier de charges techniques élaboré par l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) et constitueront le cadre de référence pour les candidats à l'étape du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Le projet prévoit des aménagements structurants tels que :

- échangeurs aux intersections majeures (RN1),
- postes de péage/pesage modernes,
- aires de repos,
- ouvrages hydrauliques,

- dispositifs de drainage et de sécurité routière.

Les caractéristiques techniques prévues à respecter sont :

- **Route 2x2 voies avec terre-plein central élargi (extension future possible en 2x3 voies),**
- **Chaussée 2 × 7,40 m, BAU 2 × 2,5 m, bandes dérasées 2 × 0,5 m, TPC 12 m,**
- **Emprise : 100 m,**
- **Vitesse de référence : 130 km/h.**

Les études APS/APD prévues devront inclure :

- Des variantes de tracé,
- Des études topographiques, géotechniques, hydrologiques,
- Un dimensionnement de la chaussée (charge essieu 13 t),
- Un EIES conforme aux normes nationales et à la NES 1 de la Banque mondiale,
- Un avant-métré et devis estimatif sommaire.

Les aménagements obligatoires incluent :

- échangeurs aux intersections structurantes,
- postes de péage/pesage automatisés,
- aires de repos modulaires,
- ouvrages d'art,
- dispositifs de drainage,
- signalisation et sécurité routière.

3. Objet de l'AMI

Le présent Avis vise à sélectionner des entreprises ou consortiums capables de proposer une solution technique, financière et organisationnelle pour la réalisation de la section Coyah–Kindia–Mamou constituant la phase 1 du Corridor Sud selon les modes de réalisation tels :

Option 1 : Partenariat Public-Privé (PPP)

Le partenaire assure :

- les études APS/APD,
- le financement,
- la conception,
- la construction,
- l'exploitation et la maintenance,
- la gestion des péages/pesages,
- le transfert à l'État en fin de contrat,

Option 2 : EPC + Financement (EPC+F)

L'entreprise assure :

- les études APS/APD,
- la conception,
- la construction,
- la mobilisation du financement.

Le choix final du mode de réalisation sera déterminé par l'État en fonction :

- du coût global,
- du délai de réalisation,

- du niveau d'endettement induit,
- du poids fiscal pour la Guinée,
- de la capacité du partenaire à proposer un modèle soutenable.

4. Profil et Critères de Qualification des Candidats

Les candidats intéressés (entreprise ou groupement d'entreprises) devront fournir les informations démontrant qu'ils disposent des qualifications, de l'expérience ainsi que des capacités techniques, financières et organisationnelles requises pour l'exécution du présent projet. Les critères de présélection sont les suivants :

Capacité juridique et administrative : fournir les documents attestant de l'existence légale de l'entreprise, les attestations fiscales et sociales en cours de validité, ainsi que, le cas échéant, l'accord de groupement ou la lettre d'intention précisant le chef de file et la répartition des responsabilités entre les membres du consortium.

Expérience technique générale : justifier d'au moins dix (10) années d'expérience dans la conception et/ou la réalisation de grands projets d'infrastructures routières, notamment dans le cadre de contrats EPC+F et/ou PPP ou de contrats de nature équivalente.

Expérience technique spécifique : avoir réalisé avec succès, au cours des dix (10) dernières années, au moins trois (03) projets routiers ou autoroutiers de nature, de complexité et d'envergure comparables (routes 2x2 voies, corridors, ouvrages d'art, systèmes de péage/pesage), dont au moins un (01) projet d'une valeur contractuelle supérieure à 250 millions de dollars américains (USD) ou présentant une complexité technique comparable au projet objet du présent Avis. Les candidats devront fournir les attestations de bonne exécution ou tout document équivalent délivré par les maîtres d'ouvrage concernés.

Capacité financière : démontrer, sur la base des états financiers audités des trois (3) dernières années, un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 300 millions de dollars américains (USD) pour les entreprises seules, ou 500 millions de dollars américains (USD) pour les consortiums, ainsi que des fonds propres (capitaux propres) d'au moins 150 millions de dollars américains (USD). Les candidats devront en outre justifier d'une capacité à mobiliser un financement long terme, attestée par une lettre de soutien d'une banque internationale et/ou d'investisseurs en fonds propres. Ils devront également fournir un exemple de projet exécuté dont le financement excède 250 millions de dollars américains (USD) au cours des dix (10) dernières années., Enfin, Ils devront démontrer leur capacité à avancer les fonds avant décaissement public (preuve de capacité de préfinancement).

Capacité technique et organisationnelle : démontrer une organisation adaptée à la réalisation de projets routiers de grande envergure sous contrat EPC+F et/ou PPP, ainsi que la capacité à mobiliser les ressources humaines, techniques, matérielles et logistiques nécessaires à la conception, aux approvisionnements, à la construction, aux essais et à la mise en service de l'infrastructure, y compris la disponibilité d'un personnel d'encadrement qualifié et la capacité à exécuter rapidement les travaux (planning, équipements, méthodes).

Groupement d'entreprises : les entreprises sont autorisées à se présenter individuellement ou sous la forme d'un groupement (consortium). En cas de groupement, les membres devront démontrer la complémentarité de leurs compétences et désigner un chef de file unique, responsable de la coordination du groupement et

représentant celui-ci vis-à-vis du Maître d'Ouvrage.

Contenu local : les entreprises sont encouragées à collaborer avec des sociétés à capitaux guinéens ayant des références dans le secteur de la construction routière ou similaire, disposant d'une expérience avérée d'au moins 5 à 10 ans dans ce domaine. Cette politique englobe des initiatives visant à promouvoir, sur toute la chaîne de valeur du projet, l'utilisation des biens et services nationaux, l'intégration du secteur privé national, ainsi que le transfert de technologies et de compétences.

5. Dossier de manifestation d'intérêt

Les partenaires intéressés devront fournir :

- Une lettre de manifestation d'intérêt / lettre d'intention, d'un ton formel, signée par le représentant dûment habilité.
- La présentation de l'entreprise ou du groupement (historique, organigramme, moyens humains et matériels permanents).
- Le formulaire des références techniques spécifiques pour des projets similaires (avec copies certifiées des attestations de bonne exécution), ainsi que la liste du personnel clé proposé.
- Une note méthodologique préliminaire présentant l'approche technique envisagée, les délais indicatifs et l'organisation proposée.
- Les états financiers audités des trois (3) dernières années et les justificatifs bancaires requis.
- Une note financière indicative présentant le montage envisagé (EPC+F, PPP ou autres), les sources de financement pressenties et, le cas échéant, les lettres d'intérêt ou de soutien des partenaires financiers.
- Les documents administratifs usuels attestant de l'existence légale de l'entreprise et de sa situation fiscale et sociale.

NB : les entreprises intéressées peuvent effectuer une visite de terrain préliminaire à leur frais.

Toutes les **questions de clarification** liées à cet AMI doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : Autoroute.Coyah-Mamou@infrastructures.gov.gn

6. Modalités de dépôt des propositions

Les dossiers devront être soumis en langue française, en version physique ou électronique, à l'adresse suivante :

Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère des Infrastructures A l'attention : Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) Ministère des Infrastructures, 4^{ème} étage, Bureau PRMP;

Commune de Kaloum ; BP 581 - Conakry République de Guinée

E-mail : cheffe.prmp@infrastructures.gov.gn

Tél. : +224 622 14 83 38;

Date limite de dépôt : le 25 septembre 2026 à 10h00.

7. Dispositions finales

Le Ministère se réserve le droit de :

- ne pas donner suite au présent AMI,
- solliciter des informations complémentaires,
- établir une liste restreinte pour la phase suivante (RFP/DAO).

Le Ministre des Infrastructures

Audience

La candidature de Mme Veronic Wright à la CPI débattue

Jeudi 20 août 2026, S.E.M. Mandjou Dioubaté, Ambassadeur de la République de Guinée au Sénégal, a reçu en audience son homologue de la République de Gambie, S.E.M. Hadrammeh M. Sidibeh, accompagné de Mme Veronic Wright, juge en fonction à la Cour d'appel de Gambie et candidate à l'élection au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI).



Cette visite avait pour objectif de solliciter le soutien diplomatique de la République de Guinée à la candidature de Mme Veronic Wright à cette importante fonction judiciaire internationale.

Dans son intervention, Mme Veronic Wright a présenté son parcours professionnel, aussi bien au niveau national qu'international. Elle a notamment mis en avant son expérience dans le domaine judiciaire et son engagement au service de la justice, afin de démontrer sa capacité à assumer les responsa-

bilités liées à la fonction de juge à la CPI.

Prenant la parole à son tour, S.E.M. Mandjou Dioubaté a félicité et remercié son homologue gambien S.E.M. Hadrammeh M. Sidibeh ainsi que l'ensemble de la délégation pour cette visite. Il a également salué le parcours exceptionnel de Mme Veronic Wright et lui a exprimé son soutien total.

Le diplomate guinéen a formulé le vœu de voir Mme Veronic Wright remporter cette élection. Selon lui, sa victoire consti-

tuerait une fierté non seulement pour la Gambie, mais également pour l'ensemble du continent africain. Il s'est dit convaincu qu'en cas d'élection, Mme Veronic Wright saura porter la voix et les intérêts de l'Afrique au sein de la Cour pénale internationale.

Cette rencontre témoigne ainsi de l'excellence des relations d'amitié et de coopération qui unissent la République de Guinée et la République de Gambie.

Hamidou Diogo Diallo
Correspondant à Dakar

Administration publique

À l'heure des missions de contrôle...

Les responsables des établissements et organismes publics ont pris part, jeudi, à un atelier d'information sur les modalités pratiques des missions de contrôle de l'Inspection générale du travail.

Organisée par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection sociale, la rencontre visait à préparer les structures concernées au déploiement prochain des équipes d'inspection et à renforcer leur compréhension des obligations légales.

Dans le cadre du renforcement des capacités, 136 nouveaux inspecteurs du travail ont été recrutés et suivront une formation avant leur dé-

ploiement. Les contrôles s'appuieront sur une grille de 19 points, chacun lié à une référence légale, et seront réalisés à l'aide de tablettes numériques.

Le directeur général de la CNSS, Bakary Sylla, a rappelé que l'immatriculation et la déclaration des travailleurs sont obligatoires, y compris pour les stagiaires et apprentis. Les cotisations sociales s'élèvent à 23/ % (5/ % à la charge du salarié et 18/ % à celle de l'employeur)

et doivent être versées au plus tard le 20 du mois suivant.

Les autorités insistent sur la prévention, la transparence et l'accompagnement, tout en avertissant que les manquements persistants ou les obstructions au travail des inspecteurs pourront entraîner l'application des mesures prévues par la loi.

Aïssata Diakité
Stagiaire

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION,
DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE
ET DE L'INNOVATION



N° : 05/MCENI/CAB/PRMP/2026

Conakry, le 21 AUG 2026

Section O. Avis d'appel d'Offres Ouvert (AAO)

Avis d'Appel d'Offres - Cas sans pré qualification Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

1. Le Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de l'Innovation (MCENI) lance un Appel d'Offres Ouvert pour les travaux de réhabilitation, d'extension et d'équipement du Réseau Postal (Travaux de réhabilitation et extension de **soixante-cinq (65)** Agences de la Poste Guinéenne) de la Poste Guinéenne financés sur le budget de l'exercice 2026.

2. Objet du Marché

Les travaux sont répartis en trente (30) lots distincts Lot 1 : les Communes Gbessia et Matoto

Lot 2 : les communes de Lambanyi et quartier Constatin

Lot 3 : les Sous-préfectures de Moribaya et Benty

Lot 4 : les Préfecture de Gueckedou et Yomou

Lot 5 : les Sous-préfectures de Kolente et Friaguiagbé

Lot 6 : les Quartiers Cosa et Koloma

Lot 7 : les quartiers de Sonfonia et Kabgelen

Lot 8 : les Sous-préfectures de Linsan et Sougueta

Lot 9 : les Sous-préfectures de Léro (Siguiri) et Kourémalé

Lot 10 : les Sous-préfectures de Sangaredi et Tanènè (Dubréka)

Lot 11 : les préfectures de Dinguiraye et Mandiana

Lot 12 : les Préfectures de Tougué et Téliélé

Lot 13 : les Préfectures de Pita et Lelouma

Lot 14 : les Sous-préfectures Yimberin (Mali), Dougoutouni et Fatako

Lot 15 : les Communes de Kassa et le quartier Lansanayah

Lot 16 : la Préfecture de Labé 2ème Agence et la Sous-préfecture de Koin

Lot 17 : les Sous-préfectures s de Banko et Bissikirima

Lot 18 : les Sous-préfectures de Diecké, Youkounkoun et Lola

Lot 19 : la Préfecture de Kankan (2ème Agence) et Banankoro

Lot 20 : les Sous-préfectures de Dara-Labé et Sambailo

Lot 21 : les Sous-préfectures de Tognifily et Kanfaradé

Lot 22 : les Sous-préfectures de Wassou et Tondon

Lot 23 : les Sous-préfectures de Touba et Kanfarandé

Lot 24 : la Préfecture de Kindia (2ème Agence) et la Sous-préfecture de Konkouré

Lot 25 : les Sous-préfectures de Boola, Sinko et la Préfecture de N' Nzérékoré (2ème Agences)

Lot 26 : les Sous-préfectures de Bouliwel, Timbi Madina et Donghol Sigo.

Lot 27 : les Sous-préfectures de Popodara et Porédaka

Lot 28 : les Sous-préfectures Moussayah, Bintimodia et Torènmelin

Lot 29 : les Sous-préfectures de Ouré-Kaba, Timbo

Lot 30 : la Sous-préfecture de Sansalé et la préfecture de Koundara.,.

3. Le Ministère de la communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (M. CENI) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qu:1lifications requises pour les **travaux de réhabilitation, d'extension et d'équipement du Réseau Postal (Travaux de réhabilitation et extension de soixante-cinq (65) Agences de la Post Guinéenne) de la Poste Guinéenne** au compte du Ministère de la-Communication, de l'Economie Numérique et de l' Innovation (MCENI) en trente (30) lots distincts:

Lot 1 : les Communes Gbéssia et Matoto

Lot 2 : les communés de Lambanyi et quartier Constatin

Lot 3 : les Sous-préfectures de Moribaya et Benty

Lot 4 : les Préfecture de Gueckedou et Yomou

Lot 5 : les Sous-préfectures de Kolente et Friaguiagbé

Lot 6 : les Quartiers Cosa et Koloma

Lot.7 : les quartiers de Sonfonia et Kabgelen

Lot 8 : les Sous-préfectures de Linsan et Sougueta

Lot 9 : les Sous-préfectures d_e Léro (Siguiri) et Kourémalé

Lot 10 : les Sous-préfectures de Sangaredi et Tanènè (Dubréka)

Lot 11 : les préfectures de Dinguiraye et Mandiana

Lot 12 : les p-réfectures de Tougué et Téliélé

Lot 13 _ : les préfectures de Pita et Lelouma

Lot 14 : les Sous-préfectures Yimberin (Mali), Dougoutouni et Fatako

Lot 15 : les Communes de Kassa et le quartier Lansanayah

Lot 16 : .la -Préfectu;e de Labé 2ème Agence et la Sous-préfecture de Koin

lot-17 : les Sous-préfectures s de Banko t Bissikirima

LoLot 18 : les Sous-préfectures de Diecké, Youkounkoun et Lola

Lot 19 : la Préfecture de Kankan (2ème Agence) et Banankoro

Lot 20 : les Sous-préfectures de Dora-Labé et Sambailo

Lot 21 : les, Sous-préfectures de Tognifily et Kanfaradé

Lot 22 : les Sous-préf ctures de Wassou et Tondon

Lot 23: les Sous-préfectures de Touba et Kanfarandé

Lot 24 : la Préfecture de Kindia (2ème Agence) et la Sous-préfecture de Konkouré

Lot 25: les Sous-préfectures de Boola, Sinko et la Préfecture de N' Nzérékoré (2 me Agences) •

Lot 26: les Sous-préfectures de Bouliwel, Timbi Madina et Donghol Sigon ..

Lot 27 : les Sous-préfectures de Popodara et Porédaka

Lot 28: les Sous.-préfectures Moussayah, Binti.modia et Torènmelin

Lot 2.9,: les Sous-préfectures de Ouré-Kaba, Timbo

Lot 30: la Sous-préfecture de Sansalé et la préfecture de Koundara.

4. La participation à cet appel d'offres Ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne quelques candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans les présents Dossiers d'Appels d'Offre et qui ne sont pas concernés par un

des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Le Ministère de la communication, L'Economie Numérique et de l'Innovation (M. CENI)** ; Tel: **(+224).622 5 09 63 /622 53 17 12/ Email: prmp@information.gov.gn** et prendre connaissance des documents d'Appels d'Offres à l'adresse susmentionnée du **lundi au jeudi de 9h à 16h30** et le **vendredi de 9h à 12h**.

6. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d' Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, bureau de la Personnes Responsable des Marchés Publics (PRMP) du **Le Ministère de la communication, L'Economie Numérique et de l'Innovation (M. CENI)** à compter du **vendredi 21/08/2026** contre un paiement non remboursable de **cinq millions Francs Guinéens (5 000 000 GNF)**.

La méthode de paiement du Dossier d' Appel d'Offres se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :

- ✓ **50% au compte. N°41 11071 du receveur spécial du Trésor ;**
- ✓ **30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;**
- ✓ **20% à l'Autorité Contractante**

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéres?és après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais.

8. Les offres sont rédigées en langues françaises et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies plus une copie électronique (type PDF et fichier Excell pour les DQE) sur Clé USB à l'adresse ci-après : **Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Le Ministère de la communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (M. CENI), sis à Koloma, dans la cour de la RTG 1, Commune de Ratoma, au plus tard, le mardi 29**

septembre 2026 à 11h 00mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

9. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à l'adresse : la **Salle de Réunion du Le Ministère de la communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (MCENI)** sis à **Koloma, dans la cour de la RTG 1, Commune de Ratoma, au plus tard, le mardi 29 septembre 2026 à 11h30mn.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal à :

- **Soixante-treize millions trois cent mille (73 300 000 GNF) de francs guinéens pour les lots de 3 sites (sous-préfectures).**
- **Quatre-vingt millions (80 000 000 GNF) pour les lots de 2 sites (préfectures et sous-préfectures)**
- **Soixante-cinq million cinq cent mille (65 500 000 GNF) de Francs Guinéens_ les lots de sites (sous-préfectures).**
- **Cinquante.millions (50 000 000 GNF) pour les lots Préfectoraux de 2 sites.**

Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

11. Le montant de l'offre doit prendre en compte :

La redevance de régulation :

- **0,60%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l' ARMP conformément aux dispositions du Décret **D/2020/ 154/PRG/SGG du 10 juillet 2020**, portant attributions, organisation et fonctionnement e l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l' Arrêté conjoint **A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et 'de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent .Dossier d'Appel d'Offres ;

Les frais d'immatriculation :

- **0,3%** du montant hors taxes du marché à verser sur le compte de la DGCMF conformément aux dispositions de l'arrête **A/2023/ MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023**, portant attributions, organisation de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMF); les frais d'enregistrement du contrat.

- **02%** du montant hors taxes du marché à verser sur le compte de la Direction_ Générale des Impôts comme les frais d'enregistrement du contrat.

10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

11. La législation régissant l'Appel d'offres est le code des Marchés Publics.

Le MINISTRE



Mourana SOUMAH

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION,
DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE
ET DE L'INNOVATION



N° : 04/MCENI/CAB/PRMP/2026

Conakry, le2..1..AUG..2025

Section O. Avis d'appel d'Offres Ouvert (AAO)

Avis d'Appel d'Offres - Cas sans pré qualification Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)

1. Le Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de l'Innovation (MCENI) lance un Appel d'Offres Ouvert pour les travaux de construction de **trente-six (36)** stations préfectorales et sous-préfectorales de la Radio Rurale de Guinée, financés sur le budget de l'exercice 2026.

2. Objet du Marché

Les travaux sont répartis en trente-six (36) lots distincts, selon deux types de plans:

Plan type - Version standard:

Lot 1 : Kindia - Lot 2 : Mamou - Lot 3 : Labé - Lot 4 : Dalaba - Lot 5 : Pita - Lot 6 : Tougué - Lot 7 : Mali - Lot 8 : Lelouma - Lot 9 : Koubia - Lot 10 : Gaoual - Lot 11 : Koumbia - Lot 12 : Boké - Lot 13 : Boffa - Lot 14 : Fria - Lot 15 : Forécariah - Lot 16 : Faranah - Lot 17 : Dabola - Lot 18 : Kissidougou - Lot 19 : Guékédou - Lot 20 : Macenta - Lot 21 : Dinguiraye - Lot 22 : Mandiana - Lot 23 : Téliélé - Lot 24 : Yomou - Lot 25 : Koundara - Lot 26 : N'Zérékoré - Lot 33 : Kourémali.

Plan type - Version minima:

Lot 27 : Dogomet - Lot 28 : Bissikrima - Lot 29 : Banko - Lot 30 : Sabadou Baranama - Lot 31 : Kassa - Lot 32 : Tondon - Lot 34 : Kakoni - Lot 35 : M' Bonet - Lot 36 : Koumbia.

3. Le Ministère de la communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (M. CENI) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les **travaux de construction de trente-six (36) stations préfectorales et sous-préfectorales de la Radio Rurale de Guinée** au compte du Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (MCENI) en **trente-six (36)** lots distincts :

Lot 1 : Kindia - Lot 2 : Mamou - Lot 3 : Labé - Lot 4 : Dalaba - Lot 5 : Pita - Lot 6 : Tougué - Lot 7 : Mali - Lot 8 : Lelouma - Lot 9 : Koubia - Lot 10 : Gaoual - Lot 11 : Koumbia - Lot 12 : Boké - Lot 13 : Boffa - Lot 14 : Fria - Lot 15 : Forécariah - Lot 16 : Faranah - Lot 17 : Dabola - Lot 18 : Kissidougou - Lot 19 : «Guékédou - Lot 20 : Macenta - Lot 21 : Dinguiraye - Lot 22 : Mandiana - Lot 23 : Téliélé - Lot 24 : Yomou - Lot 25 : Koundara - Lot 26 : N'Zérékoré - Lot 33 : Kourémali.

Plan type - Version minima:

Lot 21 : Dogomet - Lot 28 : Bissikrima - Lot 29 : Banko - Lot 30 : Sabadou Baranama - Lot 31 : Kassa - Lot 32 : Tondon - Lot 34 : Kakoni - Lot 35 : M' Bonet - Lot 36 : Koumbia.

4. La participation à cet appel d'offres .Ouvert tel que défini aux **articles 23** et suivants du Code des marchés publics concerne quelques candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans les présents Dossiers d'Appels d'Offre et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de la communication, de l'Economie Numérique et de l'innovation (MCENI)** ; Tel: **(+224) 622 25 09 63 / 622 53 17 12/ Email: prmp@information.gov.gn** et prendre connaissance des documents d'Appels d'Offres à l'adresse SLJsrntionnée du **lu11di au jeudi de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.**

6. Les exigences en matière de qualification sont : *(voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).*

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir Lin Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée. ci-dessus, bureau de la Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) du **Ministère de la communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (M. CENI)** à compter du vendredi **21/08/2026** contre un paiement non remboursable de **cinq millions Francs Guinéens (5 000 000 GNF).**

La méthode de paiement du Dossier d'Appel d'Offres se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :

- ✓ **50% au compte N°4111071 du receveur spécial du Trésor ;**
- ✓ **30% au compte N°-2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;**

✓ 20% à l'Autorité Contractante.

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais.

8. Les offres sont rédigées en langues françaises et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont **un (1) original** et trois (3) copies plus une copie électronique (type PDF et fichier Excel pour les DQE) sur Clé USB à l'adresse ci-après : **Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Le Ministère de la communication, L'Economie Numérique et de l'innovation (M. CENI-), sis à Koloma, dans la cour de la RTG 1, Commune de Ratoma, au plus tard, le mardi 22/09/2026 à 11h 00mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées; seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sons être ouvertes.

9. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à l'adresse : **la Salle de Réunion du le Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de l'Innovation (M. CENI) - sis à Koloma, dans la cour de la RTG 1, Commune de Ratoma, au plus tard, le mardi 22/09/2026 à 11h30mn.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal à :

- **148 000 000 GNF pour les lots standards ;**
- **130 000 000 GNF les lots minima).**

Cette garantie demeure valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

11. Le montant de l'offre doit prendre en compte la redevance de régulation de :

- **0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres ;**

Les frais d'immatriculation du contrat de :

- **0,3% du montant hors taxes du marché à verser sur le compte de la DGCMF conformément aux dispositions de l'arrête A/2023/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMF).**
- **02% du montant hors taxes du marché à verser sur le compte de la Direction Générale des Impôts (DGI) comme les frais d'enregistrement.**

10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

11. La législation régissant l'appel d'offres est le code des Marchés Publics.



Le MINISTRE

Mourana SOUMAH

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

Dans le cadre de l'exécution de son budget pour l'année 2026, le Ministère de l'Economie des Finances et du Budget envisage de passer des marchés de travaux, fournitures et de prestations avec toutes les entreprises désireuses de remplir ces conditions.

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale remplissant les critères de moralité, de véracité et surtout de bonne exécution des tâches ;

1- Au titre des marchés des travaux :

- Bâtiments À Usage Administratif (Construction de l'école nationale des douanes) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de construction du siège de l'inspection générale du MEF en R+ 10) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Construction Direction Régionale des Douanes) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Résidentiel (Projet de construction et d'équipement du logement des cadres des services centraux) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (CABINET) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de Création de banques sectorielles MPS-80) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de construction de la Banque du Trésor) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Construction de l'école nationale des impôts) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de construction du siège de la direction) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Construction Direction Régionale des Impôts) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Construction de la direction générale des douanes) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Travaux d'achèvement du 6ème étage et de revêtement) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de construction et d'équipement des logement) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de construction du siège de la Direction Ge) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Résidentiel (C/Complexe CR-VA (WAGF 2) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (MEF (Ren. /Cons DNT-DNMP-DND)) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de création d'une infrastructure nationale) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de Construction d'une Villa de la Direction) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet de construction, réhabilitation et équipement des logements et blocs administra) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Direction Générale des Impôts) (AOO).

2- Au titre des marchés de fournitures :

- Achats De Pré-Imprimés (Inspection Générale des Finances) (DC) ;
- Achats De Fournitures Informatiques (Inspection Générale des Finances) (DC) ;
- Achats Autres Fournitures De Service (Direction Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement) (DC) ;
- Achats Autres Fournitures De Service (Inspection Générale des Finances) (DC) ;
- Achats Autres Produits Et Fournitures (Direction Nationale de la Comptabilité Matière et du Matériel) (DC) ;
- Matériel Informatique (Guichet Unique du Commerce extérieur (GUCEG)) (DC) ;
- Achats De Autres Produits Spécifiques (Direction Générale des Douanes) (DC) ;
- Achats De Fournitures Informatiques (Unité Partenariat Public Privé) (DC) ;
- Achats De Documentation (Direction Nationale Des Investissements Publics) (DC) ;
- Matériel Informatique (Direction Nationale de la Comptabilité Matière et du Matériel) (DC) ;
- Achats De Fournitures Et Petits Matériels Bureau (Direction Nationale du Contrôle Financier) (DC) ;
- Matériel Technique (Bureau de stratégie et de développement) (DC) ;
- Achats Autres Fournitures De Service (Bureau de stratégie et de développement) (DC) ;
- Achats D'Habilllements Et Uniformes (Direction Nationale Des Investissements Publics) (DC) ;
- Achats De Petit Outillage Et Fournitures D'Atelier (Direction Nationale du Contrôle Financier) (DC) ;
- Achats De Fournitures Informatiques (Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics) (DC) ;
- Achats De Fournitures Et Petits Matériels Bureau (Unité Partenariat Public Privé) (DC) ;
- Achats De Fournitures Et Petits Matériels Bureau (Bureau de stratégie et de développement) (DC) ;

- Achats De Documentation (Direction Nationale des Etudes Economiques et de la Prévision) (DC) ;
- Achats De Documentation (Bureau de stratégie et de développement) (DC) ;
- Achats De Documentation (CABINET) (DC) ;
- Achats De Pré-Imprimés (Direction Nationale de la Comptabilité Matière et du Matériel) (DC) ;
- Achats De Documentation (Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics) (DC) ;
- Achats De Documentation (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique) (DC) ;
- Achats De Documentation (Inspection Générale des Finances) (DC) ;
- Achats De Pré-Imprimés (Direction Générale des Douanes) (DC) ;
- Matériel Et Mobilier De Bureau (Direction Nationale du Contrôle Financier) (DC) ;
- Assistances Techniques (DC) ;
- Expertise (DC).

3- Au titre des Prestations Intellectuelles :

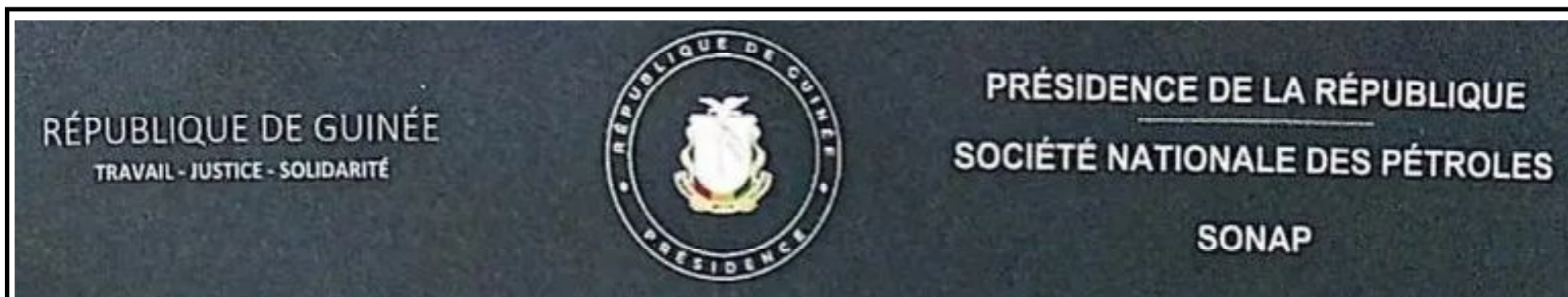
- Audit (Direction Nationale des Etudes Economiques et de la Prévision) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (C/Complexe CR-VA (WAGF 2) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Construction de l'école nationale des impôts) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Projet d'étude et de construction des directions) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Projet de Construction d'une Villa de la Direction) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Projet de construction et d'équipement des logement) (AOO) ;
- Etudes (Projet de construction et d'équipement des logement) (AOO) ;
- Etudes (Projet de construction de la Banque du Trésor) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Construction Direction Régionale des Impôts) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (MEF (Ren. /Cons DNT-DNMP-DND) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Projet de construction et d'équipement du logement des cadres des services centraux) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Projet de construction du siège de la direction na) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Construction de l'école nationale des douanes) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Travaux d'achèvement du 6ème étage et de revêtement) (ED) ;
- Supervision Des Travaux (Projet de construction, réhabilitation et équipement des logements et blocs administra) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Projet de construction de la Banque du Trésor) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Construction Direction Régionale des Douanes) (AOO) ;
- Etudes (Projet de construction du siège de la Direction Ge) (AOO) ;
- Bâtiments À Usage Administratif (Projet d'étude et de construction des directions)
- Etudes (MEF (Ren./Cons DNT-DNMP-DND)
- Etudes (Projet de construction et d'équipement du logement des cadres des services centraux)
- Etudes (Projet de construction, réhabilitation et équipement des logements et blocs administra)
- Etudes (Projet de construction du siège de l'inspection générale du MEF en R+ 10) (AOO) ;
- Etudes (Construction de la direction générale des douanes) (AOO) ;
- Etudes (Construction de l'école nationale des douanes) (AOO) ;
- Supervision Des Travaux (Construction de la direction générale des douanes) (AOO) ;
- Assistances Techniques (AOO) ;
- Expertise (AOO)...

Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires auprès de l'organe de passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
Tel : 625 81 14 95 E-mail : issiagapmp@gmail.com.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou à partie du présent Avis Général de Passation des Marchés, conformément aux dispositions de l'article 20 alinéa 2 du code des Marchés Publics.

Conakry, le 09/07/2026

La PRMP
Issiaga TOURE



PREMIÈRE PARTIE – PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES AVIS D'APPEL D'OFFRES

AAO N°:002/SONAP/2026

1. La Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A), a prévu dans son budget exercice 2026, et a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au réabonnement de 400 licences Microsoft 365 E3, acquisition de 10 licences Microsoft Copilot et 5 licences Power BI Pro. Le lieu de prestations sera dans les locaux de la Société Nationale des Pétroles pour un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois renouvelable.

2. lot5 : Autresz Materielsv Techniques

La Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le marché relatif au réabonnement de 400 licences Microsoft 365 E3, acquisition de 10 licences Microsoft Copilot et 5 licences Power BI Pro.

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A) auprès du **Personne Responsable de Passation des Marchés**, Tél : **657 20 06 83612 00 13 61 / 626 26 99 06** et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Service Passation de Marchés** du lundi au jeudi de **9h à 16h30** et le **vendredi de 9h à 12h**.

4. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **24/08/2026** contre un paiement non remboursable de trois Millions de Francs Guinéens (**3 000 000 GNF**). La méthode de paiement du Dossier d'Appel d'Offres se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :

- ✓ 20% au compte N° 7308038999 de la SONAP S.A ouvert à Ecobank
- ✓ 50% au compte N° 4111071 du receveur spécial du Trésor ;
- ✓ 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG.

La méthode de paiement sera : 30% du montant verser au compte l'ARMP à la Banque et 70% au compte du Trésor public.

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais.

6. Les offres sont rédigées en langues françaises et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies accompagnées d'une clé USB à l'adresse ci-après : **Secrétariat Central, Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A), sis à la Minière, Commune de Dixinn** au plus tard, le **09/09/2026 à 10h 00mn**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

7. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à l'adresse : **Service passation des Marchés, Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A), Conakry**, au plus tard, le **09/09/2026 à 10h 30mn**.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal au minimum à **1,5% du montant de l'offre et d'une validité de Cent vingt (120) jours**.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation du contrat fixés à 0,3% du montant hors taxes, conformément à l'article premier de l'arrêté A/2023/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Une redevance de un pour cent 1% sur les montants du contrat hors taxes devra être versée au compte de l'ARMP dont : 50% à l'immatriculation et 50% aux furent des décomptes.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Quatre-vingts (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général



Dr lanciné CONDÉ

CAN 2032 et 2036

La Guinée officialise sa candidature

La Guinée se remet en selle. En quête de rédemption sur la scène sportive continentale, le Premier ministre, Amadou Oury Bah, a officiellement signé, ce jeudi 20 août 2026 à Conakry, le dossier de candidature du pays pour l'organisation des Coupes d'Afrique des Nations 2032 et 2036.

Cette décision fait suite à une réunion de travail stratégique qui a réuni plusieurs membres du gouvernement et les têtes pensantes du dossier. À travers cette offensive diplomatique et sportive, les autorités affichent une ambition claire : replacer le Syli et la Guinée au cœur des grands rendez-vous africains. Une vision portée tambour battant par le président de la République, Mamadi Doumbouya, bien décidé à redorer l'image et l'attractivité du pays.

Tourner la page de 2025

On ne va pas se mentir, l'ombre de la CAN 2025 plane encore dans les mémoires. Retirée à la Guinée en raison des retards accusés dans les chantiers d'infrastructures, cette désillusion a laissé des traces. Mais le temps de l'hésitation est passé, place à la concrétisation.

Cette fois, le gouvernement veut blinder son dossier. Le mi-

nistre des Sports, Mamadou Cellou Baldé, l'a promis : les leçons ont été tirées. Un travail de fond est déjà engagé pour présenter un dossier béton, parfaitement aligné sur les critères drastiques de la Confédération africaine de football (CAF).

Un parcours du combattant

La partie est loin d'être gagnée d'avance. La concurrence s'annonce rude, à commencer par

nos voisins de l'Alliance des États du Sahel (AES) -le Mali, le Burkina Faso et le Niger-, qui ont eux aussi jeté leur dévolu sur l'édition 2032.

Pour Conakry, l'enjeu va bien au-delà de la simple liasse de papiers déposée au siège de l'instance faîtière. C'est un véritable examen de passage. Il s'agit de prouver sur le terrain que le pays est capable de mobiliser des infrastructures sportives, hôtelières, routières et aéroportuaires conformes aux standards inter-

nationaux.

Plus qu'un simple tournoi de football, cette double candidature pour 2032 et 2036 fait office de catalyseur. Elle doit servir de locomotive pour accélérer la modernisation des secteurs stratégiques du pays.

La messe est dite, et la balle est désormais dans le camp de la CAF.

Ibrahima Sory Bangoura

Tirage CAN U17 - UFOA-A

La Guinée hérite d'un gros morceau

Le Syli National U17 est désormais fixé sur ses adversaires pour le tournoi qualificatif de la Coupe d'Afrique des Nations U17, zone UFOA-A. À l'issue du tirage au sort effectué jeudi 20 août, la Guinée a été versée dans le groupe B, en compagnie du Mali, du Liberia et de la Guinée-Bissau.



Une poule qui s'annonce particulièrement relevée pour les jeunes guinéens. Le Mali, notamment, constitue un adversaire de poids dans cette course à la qualification. Les Aiglons maliens restent une référence dans la catégorie et ont récemment atteint la finale de la CAN U17. Ce qui donne une dimension supplémentaire au défi qui attend le Syli cadet.

Le Liberia et la Guinée-Bissau complètent ce groupe B et pour-

raient également jouer les trouble-fêtes. La Guinée devra donc afficher rapidement ses ambitions et surtout faire preuve de régularité dans une compétition où chaque rencontre pourrait s'avérer décisive.

Dans l'autre poule, le groupe A réunit le Sénégal, pays hôte, la Sierra Leone, la Mauritanie et la Gambie.

Le tournoi qualificatif de l'UFOA-A se déroulera du 7 au 20 septembre 2026 au Sénégal.

Il représente une étape cruciale pour la sélection guinéenne, qui ambitionne de retrouver la phase finale de la CAN U17 après plusieurs années d'absence.

Sous la direction du sélectionneur Sékouba Camara, le Syli U17 poursuit sa préparation au Centre technique de Nongo. Un groupe de 25 joueurs travaille actuellement sur les aspects techniques, tactiques, physiques et collectifs afin d'aborder le tournoi dans les meilleures conditions.

La Fédération guinéenne de football avait également lancé en juillet une vaste opération de détection à travers plusieurs régions et académies du pays afin d'identifier les meilleurs jeunes profils susceptibles d'intégrer la sélection.

Avec le Mali, le Liberia et la Guinée-Bissau sur sa route, la Guinée sait donc à quoi s'attendre. Le défi est de taille, mais l'objectif est clair : franchir cette étape régionale et décrocher le précieux ticket pour la CAN U17.

BIS

Coupe du Monde FIBA 2027

La Guinée dévoile sa liste de joueurs convoqués

La sélection nationale masculine de basketball de Guinée poursuit sa campagne dans les éliminatoires de la Coupe du Monde FIBA 2027, avec un groupe de joueurs appelé à défendre les couleurs nationales sur la scène continentale.



Selon les informations publiées par la FIBA, la Guinée évolue dans le groupe C des éliminatoires africains, aux côtés du Nigeria, du Rwanda et de la Tunisie.

Pour la troisième fenêtre des éliminatoires, le staff technique avait retenu un groupe composé notamment de Souleymane Boum Jr., Cheick Sekou Conde, Mamadi Diakité, Alpha Diallo, Ibrahima Diallo, Ahmed Doumbia, Sekou Doumbia, Ousmane Drame, Shannon Evans, Ibrahima Kalil Fofana, Kabinet Kaba, Ousmane Araphan Kaba, Tidjan Keita, Aboubacar Soumpare et Abdoulaye Sy.

Cette sélection s'appuie sur un mélange de joueurs expérimentés et de talents capables d'apporter de l'intensité dans les secteurs offensif et défensif. Parmi les joueurs les plus en vue figurent Souleymane Boum Jr., Shannon Evans et Ousmane Drame. D'après les statistiques publiées par la FIBA, Boum Jr. est le

meilleur marqueur guinéen de la campagne avec 18,2 points de moyenne, tandis qu'Evans affiche 17,3 points par match. Drame, de son côté, domine la sélection aux rebonds avec 8,7 prises par rencontre.

La Guinée affiche actuellement un bilan de 4 victoires pour 2 défaites et se trouve au deuxième tour, dans le groupe E des éliminatoires africains.

L'objectif est clair pour le Syli National : continuer à progresser et rester dans la course à une qualification historique pour la Coupe du Monde FIBA 2027, qui se déroulera au Qatar. Le continent africain dispose de cinq places pour cette compétition.

Avec un effectif compétitif et plusieurs joueurs capables de faire la différence, la Guinée entend désormais franchir un nouveau cap et confirmer sa montée en puissance sur la scène du basketball africain.

BIS

Voici la liste des joueurs convoqués

Souleymane Boum Jr., Cheick Sekou Conde, Mamadi Diakité, Alpha Diallo, Ibrahima Diallo, Ahmed Doumbia, Sekou Doumbia, Ousmane Drame, Shannon Evans, Ibrahima, Kalil Fofana, Kabinet Kaba, Ousmane, Araphan Kaba, Tidjan Keita, Aboubacar Soumpare et Abdoulaye Sy



CREDIT
MONEY

**Le moment
où tu réalises
que tes projets
sont enfin financés
grâce au **CRG**.**



CREDIT RURAL DE GUINEE

CONTACTEZ- NOUS 020 55 55 55



Ensemble travaillons pour notre réussite
#Meilleure microfinance 2025

HOROYA
Quotidien national

QHoroya
 Journal Horoya
www.horoya.net.gn

POUR VOS ABONNEMENTS

Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum
Tél: +224 664 633 212 / 623 693 886 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

